

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2011

L'an deux mil onze, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Yves BEUVAIN, Maire, en suite de convocation en date du 30 novembre 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : BEUVAIN Yves, THELU Françoise, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, LECUL Alain, ROUZE Henri, DUBOIS Georis, DENIS Arlette, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric

Etaient absents : Sophie CAVORY-DOZINEL (pouvoir à Georis DUBOIS), Ginette FAUQUET (pouvoir à Henri ROUZE)
Arlette DENIS a été élu secrétaire

Hommage de Monsieur Le Maire aux défunts, Monsieur Bernard LEROY et Monsieur Marc SAGOT.

« Je veux les associer dans un même hommage car, ils avaient le même désir de servir leur pays et leurs concitoyens, le premier à travers la vie municipale et le second à travers sa profession de garde champêtre et ses états de service dans l'armée. Je vous demande d'avoir une pensée pour leur épouse respective et leur famille ».

1. Délibération 07-12-11 n°1 : Loyers des logements communaux à compter du 01 janvier 2012

La séance ouverte, Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, conformément à une clause des baux, chaque année, au 01 janvier, le montant du loyer des 2 logements que loue la Commune à des particuliers, est indexé sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). Au 01 janvier 2012, cet indice aura augmenté de 1.73 % (indice référence 2^{ème} trimestre 2011/indice référence 2^{ème} trimestre 2010, soit 120.31/118.26).

En conséquence, après discussion, le Conseil Municipal décide d'augmenter chaque loyer de 1.73 % à compter du 01 janvier 2012. Les loyers mensuels des 2 logements sont donc les suivants :

	Loyer 2011	Loyer 2012
Logement M. Pascal CREPIN	494.84 €	503.40 €
Logement Mlle Cathy DESEILLE	237.54 €	241.65 €

2. Titularisation de deux employées communales.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la période de stage de Mme MARIETTE Sylvie et de Mlle LEROY Pascale s'achève le 31 décembre 2011, et qu'à compter du 01 janvier 2012, elles seront toutes les deux titulaires de leur poste. Cette titularisation s'effectuera par un arrêté de nomination rédigé avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

3. Proposition de rachat du café « Le Mirage »

Le Maire suspend la séance et donne la parole à une habitante de Saulchoy qui, dans un premier temps, explique ses projets de travaux pour l'ancien café de la commune, et notamment la construction de 4 logements locatifs. D'autre part, elle fait une proposition d'achat inférieure à l'estimation que la commune avait fait réaliser par un professionnel. Le maire explique que dans ces conditions, il convient d'étudier plus longuement la proposition de cette personne.

4. Point sur les travaux en cours

Françoise THELU, adjoint en charge de la voirie fait le point sur le chantier de la rue de Beaurain. Celui ci s'est déroulé dans de bonnes conditions et, après une interruption de 3 mois, l'entreprise Baude-Billet reviendra sans doute en février pour terminer les travaux notamment par la réalisation des trottoirs.

L'adjointe a également évoqué l'abattage de 5 arbres au stade municipal: les racines de ces derniers commençant à détruire le nouveau parking.

L'adjoint en charge des bâtiments, Gérard MONCLAIRE a également évoqué l'état d'avancement des travaux réalisés à la demande de la commission de sécurité à la salle "Au chant des oiseaux".

La classe de Mme DELOOR a été entièrement repeinte pour la rentrée scolaire.

Rénovation logement de fonctions: cette année des travaux de menuiserie, chauffage et électricité ont été réalisés dans un des logements appartenant à la commune.

Dans les rues de Gouy, des illuminations de Noël ont été remplacées et d'autres ajoutées par les employés municipaux, notamment une bouteille de champagne, une botte et un flocon de neige.

QUESTIONS DIVERSES

Fabrice DELCUSE, adjoint chargé des fêtes expose que le prochain bulletin municipal va être « relooké » et que dorénavant, certaines pages en couleur seront confiées à une imprimerie.

Le Maire rapporte qu'il a été alerté à plusieurs reprises par les riverains du silo, ce dernier produisant des bruits certaines nuits qui perturbent leur sommeil. A chaque fois le Maire a signalé les faits à la direction du Groupe Carré rappelant à celle ci son engagement quant à l'insonorité du bâtiment et notamment du séchoir.

Le Maire informe le conseil que lors de sa prochaine réunion, il aura à traiter d'un sujet important, à savoir l'école dont les effectifs sont en forte hausse (94 élèves attendus à la rentrée 2012). Sans doute faudra-t-il en passer par l'ouverture d'une 4ème classe.

A propos de la fusion des EPCI, le Maire expose qu'il y a quelque temps nous avons été amené à voter pour ou contre la fusion des 4 EPCI (Canche-Authie, Canche Ternoise, Hesdin et Fruges) et à une très large majorité, vous avez donné un avis favorable à cette opération.

Toutefois, lors de la séance suivante de notre Conseil Communautaire, la même

proposition a été largement rejetée (38 voix contre, 18 pour). Plus récemment, après avoir rencontré le Préfet du pas de Calais, le Président Deray a effectué une tournée des « popotes » au cours de laquelle il a rencontré tous les conseils municipaux du canton devant lesquels il a présenté cette fois un projet de fusion à trois, c'est à dire sans Fruges. Mais ni au cours de ces réunions ni au cours de la dernière séance du Conseil Communautaire, il n'y a eu de vote.

Dans ces conditions, il est pour le moins étonnant qu'à la dernière réunion de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) à Arras, Mr Deray en plein accord semble-t-il avec les présidents d'Hesdin et de Canche-Ternoise ait déposé et fait adopter un amendement au projet du Préfet acceptant la fusion à 3, tandis que de son côté, la Com de Com de Fruges faisait adopter un autre amendement l'autorisant à fonctionner seule jusqu'en 2015.

Il est possible que lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire un vote soit organisé sur la fusion à 3. Si ce vote est favorable, il restera à savoir s'il est bien légal compte tenu du fait qu'on aura adopté une position alors que le vote est déjà entériné à la CDCI.

Dans l'hypothèse contraire, c'est à dire si le Conseil Communautaire rejette la fusion à 3, nous allons entrer dans une phase pour le moins confuse puisque l'assemblée communautaire aura manifesté son hostilité à la proposition que son Président aura fait adopter par la CDCI.

Je livre ces informations et ces questions à votre réflexion et sachez qu'il est dans mes intentions d'interroger Monsieur le sous-préfet ainsi que le Président DERAY sur cette procédure.

La séance s'est terminée à 21h30.